

Sujet : [INTERNET] Futur arrete des chasses communales

De : > bmuller8 (par Internet) <bmuller8@gmail.com>

Date : 22/05/2023 à 13:19

Pour : Ddt Bncf <ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr>

Bonjour,

Je suis agriculteur et chasseur, par mon expérience, des deux côtés, je considère que les clôtures électriques sont importantes pour limiter les dégâts au semis de maïs. Les dégâts d été, sont moins impactants (un épi nourri d un nombre important le gibier) . Alors que les dégâts de printemps au semis, peuvent faire des surfaces de dégâts très importantes, très rapidement.. c est pour cela qu il faudrait autoriser le nourrissage en forêt, du 15 mars au 15 mai, dans le but de dissuader le gibier à aller se nourrir dans les champs. Éviter les tirs en cette période en forêt, privilégier en plaine. Imaginez les sangliers, en mars la nature ´ est pas encore réveillée de l hiver, ils sortent d une période froide, avec de moins en moins de nourriture en forêt.. arriver le 1er avril, des grains en ligne sont placés un peu partout sur le territoire. Le sanglier ne se pose pas de question, rien en forêt, on se sert ou il y en a... Essayez, par grande faim de regarder un frigo plein plusieurs jours, au deuxième vous allez vous servir...

Cordialement

Muller Bertrand